

Vote des électeurs et modes de scrutins sous la Vème

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **12/11/2016 à 16:07**

Voici un autre sujet de dissertation, certains devaient avoir peur qu'entre les partiels à réviser et les TD nous puissions être amenés à nous ennuyer ...

Le sujet est donc "la traduction du vote des électeurs et les modes de scrutin sous la Vème République"

Pour le coup je me fais honte, je n'ai pas été cherché loin, pour débiter je vais établir mon introduction sur un historique rapide de l'évolution du vote et du scrutin sous la Vème avec en fil d'Ariane l'évolution de l'abstentionnisme et du vote blanc comme désaveu du système politique et l'usage du vote pour sanctionner le pouvoir en place plutôt que pour l'aiguiller.

Problématique : Le vote des électeurs dénote il une rupture avec la politique sous la Vème République, les modes de scrutins permettent il une réelle démocratie, une réelle expression de la volonté du souverain.

I - La traduction du vote des électeurs sous la Vème république

Je vais ici développer le pourquoi de l'abstention grandissante et du vote blanc des électeurs, ainsi que la pratique de plus en plus courante du vote sanction.

A)- L'abstention et le vote blanc, désaveu du système politique

L'abstention et le vote blanc sont-ils un désaveu de notre système politique par les électeurs, c'est ce que je vais développer ici.

B)- La pratique du vote sanction

Ici je vais développer la montée en puissance du vote sanction sous la Vème République, devenu sport national de notre belle France.

II)- Les modes de scrutins sous la Vème République

Ici je vais opposer sans juger le scrutin uninominal majoritaire à un et deux tours avec la représentation proportionnelle.

A)- Le scrutin uninominal majoritaire

Bénéficiant aux grands partis politiques, il est de plus en plus remis en cause, je vais

expliquer en quoi il consiste, ses avantages et ses défauts.

B)- La représentation proportionnelle

Plébiscité et demandé depuis longtemps par les "petits" partis, je vais ici exposer ses avantages et ses inconvénients.

Bon, c'est en travaux, mais vis-à-vis de mon cours je trouvais ce plan plutôt pas mal pour répondre aux deux thèmes sans trop me disperser, vos avis ?

Merci, bonne journée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/11/2016** à **16:14**

Bonjour

Encore une fois ta problématique est trop longue. Elle doit se composer au grand maximum de deux questions.

Après je voulais savoir comme tu fais la transition entre le I/II

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **12/11/2016** à **16:31**

Pour la transition je vais faire le parallèle entre la fin de mon I soit le vote sanction et le II en mettant en avant que si le vote sanction tend à devenir de plus en plus présent, il est aussi la résultante d'une partie de la population estimant sa souveraineté mise à mal par le mode d'élections des députés avec le problème de l'opposition des scrutins uninominaux majoritaires et de la représentation proportionnelle.

Pour ma problématique il est vrai que je me bats pas mal sur ce que notre chargée de TD nous propose en correction.

La dernière était : "Le contrôle de constitutionnalité contribue en effet à la suprématie de la Constitution, mais il peut également participer à sa remise en cause en provoquant des révisions constitutionnelles"

La problématique de la précédente correction de dissertation fait quant à elle 13 lignes.
« La question qui se pose alors est de savoir quelle place la procédure de révision constitutionnelle prévue à l'article 89 de la Constitution réserve au peuple. Dispose-t-il de la possibilité de proposer une révision ? Est-il associé à son approbation par un vote ? Il convient également de se demander quel rôle a été le sien en pratique alors que les révisions se sont multipliées pour aboutir à un total de 24 aujourd'hui.

Le constat est que l'intervention du peuple sous la Vème République en matière de révision (...) utilisation de l'article 11 pour contourner le droit de veto dont dispose les chambres.

J'ai cru comprendre à force de correction qu'il était attendu de nous une problématique plutôt

large et fournie, du coup, étant corrigé par les chargés de TD je préfère me conformer à leur façon de faire, mieux vaut suivre la voie de ceux qui corrigent, ces dernières (les corrections) étant proposées par notre prof de CM visiblement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/11/2016** à **21:37**

Bonsoir

C'est bizarre. J'ai eu le même professeur que toi en droit constitutionnel et je me souviens qu'il n'aimait pas trop les problématiques longues.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **12/11/2016** à **21:43**

C'est aussi ce qui est écrit dans la méthodologie qu'il nous a donnée...

Du coup je me demande si je dois faire mes problématiques en fonction du chargé de TD pour les TD.

Et en fonction du prof de CM, pour les partiels.

Je suis assez perplexe du coup ...moi je voyais la problématique comme une simple question.

Vus les corrections beh je suis un peu perdus...

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/11/2016** à **22:10**

Bonsoir

Oui je pense que c'est la meilleure solution. Après, il faut bien t'assurer que le contrôle continu sera bel et bien corrigé par ton chargé TD.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **12/11/2016** à **22:18**

Le contrôle continu oui, nous rendons les copies en fonction des groupes.

Pour le partiel, ce sera le prof de CM.

Il faut jongler :/

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/11/2016** à **08:08**

Bonjour

[citation] Il faut jongler :[/citation]

Bienvenu en droit [smile3]

En M1 j'avais le même problème en droit fiscal. Notre chargé de TD nous disait que tel montage était possible alors qu'en CM on nous avait dit le contraire. Idem pour le montant des exonérations qui variaient du CM au TD. Cela dit notre professeure de CM était superbe, car elle échangeait souvent avec le chargé de TD et n'hésitait pas à reconnaître quand elle s'était trompée en faisant des "erratum" en début de cours.